

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Vingtième session
Kingston, Jamaïque
14 - 25 juillet 2014

Conseil (matin)

FM/20/6
17 juillet 2014

LE CONSEIL ENTAME L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Réuni ce matin à Kingston au siège de l'Autorité internationale des fonds marins, le Conseil, organe exécutif de l'Autorité, a entamé l'examen du rapport de la Commission des finances.

Dans son rapport, la Commission des finances, présidée par Olav Myklebust (Norvège) a noté que le solde du Fonds de dotation s'établissait à 3 493 257 dollars des États unis. Elle a remercié les gouvernements mexicain, britannique et coréen pour leurs contributions respectives de 5 000, 10 000 et 30 000 dollars. Elle a également noté que le solde du Fonds de contributions volontaires s'élevait à 237 300 dollars des États Unis au 30 juin 2014 et elle a remercié les gouvernements japonais et norvégien pour leurs contributions respectives de 44 760 et 99 224 dollars des États Unis.

La Commission a prié le Secrétaire général d'établir en vue de sa réunion de 2015, un rapport sur la possibilité d'envisager des avances du Fonds de dotation au Fonds de contributions volontaires à titre de subvention. Après l'examen du document ISBA/20/FC/CRP.1 sur les intérêts que pourrait rapporter la conversion de fonds du Fonds de contributions volontaires administré par la JP Morgan Chase Bank N.A. en dépôts à court terme à la banque Scotia Investments Jamaica Ltd., la Commission a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour procéder à cette conversion.

La Commission a pris note de l'état du Fonds de roulement au 30 juin 2014, faisant apparaître des avances s'élevant à 558 245 dollars, sur un plafond de 560 000 dollars.

La Commission des finances a aussi pris note du rapport fourni par le Secrétaire général sur les recettes pouvant être générées par la participation annuelle des contractants aux frais généraux de l'ordre de 47 000 dollars des États Unis. La Commission a noté avec satisfaction les progrès du Secrétaire général dans la négociation de cette participation aux frais généraux et l'a

- à suivre -

encouragé à poursuivre ses consultations avec les contractants restants afin que la charge soit équitablement répartie entre tous.

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) (ISBA/20/FC/3), la Commission recommande que le Conseil et l'Assemblée de l'Autorité prient le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour adopter ces normes au cours du prochain exercice biennal.

La Commission a examiné le projet de budget de l'Autorité internationale des fonds marins pour l'exercice 2015-2016 (ISBA/20/A/3-ISBA/20/C/10), qui s'élève à 16 921 115 dollars, soit 18,22 % de plus qu'à l'exercice 2013-2014. Elle s'est également penchée sur l'augmentation proposée des dépenses liées au personnel, aux consultants, aux groupes spéciaux d'experts, aux voyages, aux communications, à la formation, aux ouvrages de bibliothèque, à l'achat de mobilier et de matériel, aux services divers, à l'informatique, à la gestion des bâtiments et aux services de conférence ainsi que sur l'ajout de deux rubriques budgétaires concernant le musée de l'Autorité internationale des fonds marins et l'application des normes IPSAS.

La Commission notant avec gratitude que le pays hôte proposait généreusement de fournir l'espace qui abriterait le musée a conclu que celui-ci ne devrait pas être inclus au budget de l'Autorité pour le prochain exercice biennal. Le Secrétaire général a révisé le projet de budget à l'issue des délibérations de la Commission qui a décidé de recommander pour l'exercice 2015-2016, l'approbation d'un budget révisé de 15 743 143 dollars, représentant une hausse de 9,99% par rapport au budget de l'exercice biennal précédent.

Par ailleurs, la Commission a prié le Secrétaire général d'examiner le rapport entre postes permanents au sein du secrétariat et le recours à des consultants extérieurs afin de développer la meilleure compétence institutionnelle possible tout en maîtrisant les coûts.

La Commission a exprimé le souhait de recevoir dans les projets de budget à venir des informations complémentaires sur la ventilation des coûts prévus en ce qui concerne les postes de dépenses importants ou ceux où une forte variation est proposée. Elle recommande également que, pour l'exercice 2015-2016, le Secrétaire général soit autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres du budget à concurrence de 20 % du montant de chaque chapitre.

La Commission a apprécié que, comme elle l'avait demandé dans son rapport de 2013, le projet de budget pour l'exercice biennal 2015-2016 comporte pour la première fois un chapitre recettes. Ce chapitre rend compte des diverses recettes pour financer le budget administratif général de l'Autorité : contributions des États membres, économies provenant de l'exercice biennal précédent et recettes accessoires, constituées essentiellement des participations aux frais généraux et des droits payés lors des demandes d'approbation. Le montant estimatif des recettes

accessoires tient compte des participations aux frais généraux attendues en 2015 et 2016 pour les contrats incluant déjà l'obligation contractuelle. Ce chiffre augmentera lorsque les contrats des demandes en attente seront signés ou que d'autres contractants actuels accepteront une révision de leur contrat.

La Commission a noté que, même si le projet de budget révisé prévoyait une hausse de 9,99 % au cours du prochain exercice biennal, les contributions des États membres diminueraient de 13,62 % par rapport au dernier exercice.

La Commission a souligné cette avance notable dans la réalisation de l'objectif de l'Autorité : générer suffisamment de recettes pour faire face à ses dépenses d'administration au moyen d'autres sources que les contributions. Ce succès découle en partie de la décision prise en 2013 d'instaurer une participation fixe aux frais généraux pour les contractants.

La Commission recommande que, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 2 de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le barème des contributions au financement des dépenses d'administration de l'Autorité internationale des fonds marins pour 2015 et 2016 se fonde sur le barème des quotes-parts de financement du budget ordinaire de l'ONU pour 2013 et 2014, compte tenu du taux plafond de 22 % et du taux plancher de 0,01 %.

Compte tenu de l'augmentation des recettes provenant d'autres sources que les contributions statutaires, les États membres auront à financer un montant estimatif inférieur de 1 853 526 dollars à celui de l'exercice biennal 2013-2014.

Discussions

Plusieurs délégations dont l'Argentine, le Brésil, le Fidji, la Jamaïque, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et la Trinité et Tobago ont exprimé leur gratitude envers les gouvernements mexicain, britannique et coréen, pour leur contribution généreuse au Fonds de dotation. Ils ont également remercié les gouvernements japonais et norvégien qui ont contribué au Fonds de contribution volontaire. Le Représentant du Mexique a ajouté que ces contributions facilitent la participation des pays en développement aux travaux de l'Autorité.

De nombreux représentants ont félicité le Secrétaire général pour avoir dégagé des revenus qui se traduisent par une diminution des contributions des États.

Un certain nombre de représentants y compris le Royaume Uni, l'Australie, le Canada et les Pays Bas ont constaté que toute augmentation dans le budget doit être justifiée. D'autres délégations comme la Chine ont estimé que si la charge de travail de l'Autorité augmente, il est normal d'envisager une augmentation du budget.

Le représentant du Brésil soutenu par l'Argentine, le Canada, le Mexique et le Nigeria, a souhaité que les documents utilisés par la Commission soient mis à la disposition des membres de Conseil. Il a précisé que sa délégation ne pourrait adopter le rapport de la Commission des finances s'il n'a pas la garantie que ces documents seront mis à la disposition des membres du Conseil pour les sessions à venir.

Plusieurs membres du Conseil, notamment la représentante de la Jamaïque et le représentant du Mexique, ont déploré la faible participation aux travaux de la Commission des finances. Le Conseiller juridique a exhorté les membres de la Commission des finances à prendre au sérieux leur responsabilité et à assister à ses réunions. Afin d'améliorer la participation aux réunions de la Commission, le représentant du Brésil a suggéré que le Secrétaire générale envoie des lettres officielles aux membres pour les inviter à participer aux réunions. Le représentant de la France soutenu par l'Allemagne, a suggéré de revoir le calendrier des réunions, ainsi que leur durée.

Concernant le projet de musée, de nombreux délégués ont exprimé leur appréciation pour cette proposition. Constatant que la réalisation de ce musée aidera à sensibiliser le public sur les travaux de l'Autorité par contre la majorité des délégations, toute en soulignant l'importance d'un tel projet pour l'Autorité, a estimé que la mise en œuvre d'un musée est prématuré étant donné les contraintes budgétaires de l'Autorité. Ils ont souhaité qu'un document soit présenté au Conseil à la prochaine session afin que celui-ci puisse prendre une décision à ce sujet.

Plusieurs délégations ont exprimé leurs remerciements au pays hôte, la Jamaïque, pour avoir mis à la disposition de l'Autorité un espace pour accueillir ce musée.

La représentante de l'Australie soutenu par la Chine et la France, s'est interrogée sur la question de l'élaboration d'un code d'exploitation et les provisions budgétaires nécessaires. Elle a réitéré l'importance d'organiser des ateliers à cet effet. Le Secrétaire général a suggéré qu'un quatrième atelier pourrait être organisé pour traiter la question de l'élaboration de ce code d'exploitation.

Suite aux commentaires de nombreuses délégations, le Président de la Commission a demandé au Conseiller juridique de proposer un nouveau libellé pour certains paragraphes du Projet de décision concernant le budget. Le représentant du Brésil a proposé qu'un groupe informel se réunisse avant la séance de l'après-midi et revoit le libellé du projet en fonction des préoccupations émises par de nombreux membres du Conseil.

Le Conseil reprendra l'examen du rapport de la Commission de Finances cet après-midi.

* * * * *